



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250205-2025_003_AR_PER-AR



ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : **Délégation d'assistance aux opérations funéraires (6.1)**

Service : *Police municipale*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-14,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour faciliter le bon déroulement et le contrôle des opérations funéraires de donner délégation aux agents de la police municipale,

CONSIDÉRANT que les agents de police municipale sont agréés et assermentés,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2024_006_AR_PER est abrogé.

Article 2 : Mesdames LOUIS Vanessa, MARTIAL Juliette et Messieurs ARMAND Pierre, AYAD Denis, BOTTEX-GARGUILO David, BOUVIER Alain, GRULAY Anthony, PACORET Loïc, agents de police municipale, sont délégués, sous ma responsabilité, pour assister à toutes opérations funéraires nécessitant la présence d'un fonctionnaire chargé d'assurer la surveillance de toute opération consécutive au décès, du contrôle des conditions de transport de corps, de crémation ainsi que d'une façon générale, à l'exécution des formalités des mesures de police prescrites en la matière par les lois et règlements.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Madame la Préfète de l'Ain à BOURG-EN-BRESSE (01), et notifié aux intéressés.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 février 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND



Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il conviendra de saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Cette requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté transmis le 07 février 2025, publié en ligne sur le site internet de la ville le 07 février 2025.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250205-2025_003_AR_PER-AR

Madame LOUIS Vanessa
Notifié le :

Madame MARTIAL Juliette
Notifié le :

Monsieur ARMAND Pierre
Notifié le :

Monsieur AYAD Denis
Notifié le :

Monsieur BOTTEX-GARGUILO David
Notifié le :

Monsieur BOUVIER Alain
Notifié le :

Monsieur GRULAY Anthony
Notifié le :

Monsieur PACORET Loïc
Notifié le :